

La Fondation pour le Tri-national de la Sangha (FTNS)

Profil

- Objectifs
- Structure juridique
- Structure de gestion
- Structure financière
- Mobilisation de fonds
- Prochaines étapes

FTNS – Objectif

- Couvrir les *besoins financiers spécifiques de chacun des trois parcs*:
 - définis sur la base des plans de gestion,
 - tant en termes de protection que de gestion durable des ressources naturelles dans les zones périphériques, c'est-à-dire notamment :
 - la **protection** des parcs et des zones périphériques,
 - la **formation** et le **renforcement des capacités** du personnel et des acteurs concernés,
 - la **sensibilisation** des populations locales, des opérateurs économiques, des autorités locales et des administrations
 - le développement et le fonctionnement des **mécanismes de collaboration** venant en appui à une coopération effective des acteurs,
 - le **suivi / évaluation** (biologique et socio-économique) et la recherche appliquée
 - la **promotion des activités génératrices de revenus** ou d'initiatives de financement durable au bénéfice des parcs et / ou du TNS

FTNS – Objectif (suite)

- Appui à un certain nombre d'**activités trans-frontalières** bien définies liées à :
 - la coordination des activités de surveillance,
 - les réunions trans-frontalières de planification et d'échanges d'informations
 - le développement de protocoles de gestion ou de conservation, ainsi que de politiques liées à la communication, à l'application de la loi, la viande de brousse, etc.
 - la mise en place d'initiatives conjointes pour
 - le suivi écologique, les études, l'harmonisation des informations ;
 - la formation, et
 - le développement du tourisme

FTNS - Structure juridique

- Facteurs déterminants:
 - La nature tri-nationale du TNS
 - La nécessité de disposer d'une législation spécifique sur les « fonds fiduciaires / trust fund » ou fondations
 - Le besoin d'un mécanisme efficace et rentable
 - La nécessité d'avoir un accès aisé à des options d'investissement rentables
 - Les défis en termes de mobilisation de fonds.

FTNS – Structure juridique (2)

FTNS
Fondation/Trust Fund
créé offshore

FTNS
autorisée à opérer
au Cameroun

FTNS
autorisée à opérer
en RCA

FTNS
autorisée à opérer
au Congo

FTNS - Structure juridique (3)

- Localisation « offshore » proposée: Grande-Bretagne
 - Critères déterminants:
 - facilité des conditions de formation
 - exemption fiscale
 - absence d'obligation de résidence en Grande-Bretagne pour les membres du Conseil d'Administration
 - absence d'obligation de tenir les réunions du Conseil d'Administration en Grande-Bretagne
 - limitation de la responsabilité
 - facilité pour une fondation domiciliée en Grande-Bretagne d'être éligible pour une exemption fiscale aux Etats-Unis
 - opportunités d'investissement

FTNS - Structure juridique (4)

- Régime juridique : « société à responsabilité limitée par garantie »
 - Documents constitutifs et organisationnels:
 - « *Memorandum of Association* » : Acte Constitutif
 - « *Articles of Association* » : Statuts
 - Avantage: limitation de la responsabilité
 - Contraintes:
 - obligation d'avoir au moins un « membre » garantissant un montant minimum (environs 10.000 FCFA / 15 Euros / 18 US\$)
 - droits d'un « membres »: révoquer les Administrateurs, dissoudre l'organisation, approuver annuellement les comptes annuels et les rapports des auditeurs
 - Solution: définition des droits et obligations des « membres » et du Conseil d'Administration par une accord spécifique

FTNS - Structure juridique (5)

- Contenu des documents juridiques:
 - Acte constitutif: nom / siège social / objectifs / pouvoirs de la Fondation / responsabilité des membres et administrateurs
 - Statuts:
 - définitions
 - membres (qualité, cessation, assemblée générale)
 - administrateurs (qualité, pouvoirs, composition du Conseil, nomination, destitution, caractère gratuit, conflit d'intérêt, organisation des débats, comités)
 - bureau exécutif
 - biens de la Fondation (ciblage – gestionnaire de portefeuille professionnel)
 - comptes
 - règlement intérieur

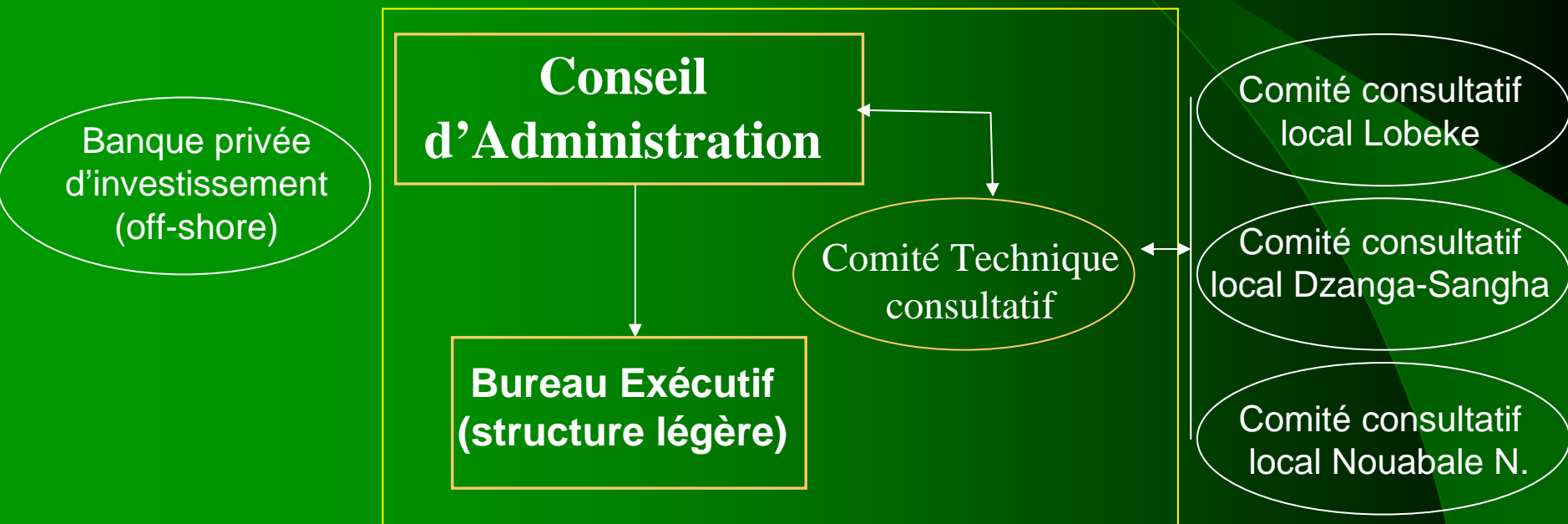
FTNS - Structure juridique (6)

- Régime juridique dans les pays TNS:
 - reconnaissance par:
 - le Bureau de la Coopération Internationale du Ministère de l'Intérieur (RCA/Congo)
 - le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (Cameroun)
 - conclusion d'un accord de collaboration:
 - Accord de Siège dans un des trois pays (« Bureau Exécutif »):
 - libre transfert des fonds
 - exemption fiscale générale
 - statut diplomatique
 - Accord de Coopération dans les deux autres pays
 - reconnaissance d'utilité publique pour pouvoir bénéficier des fonds publics

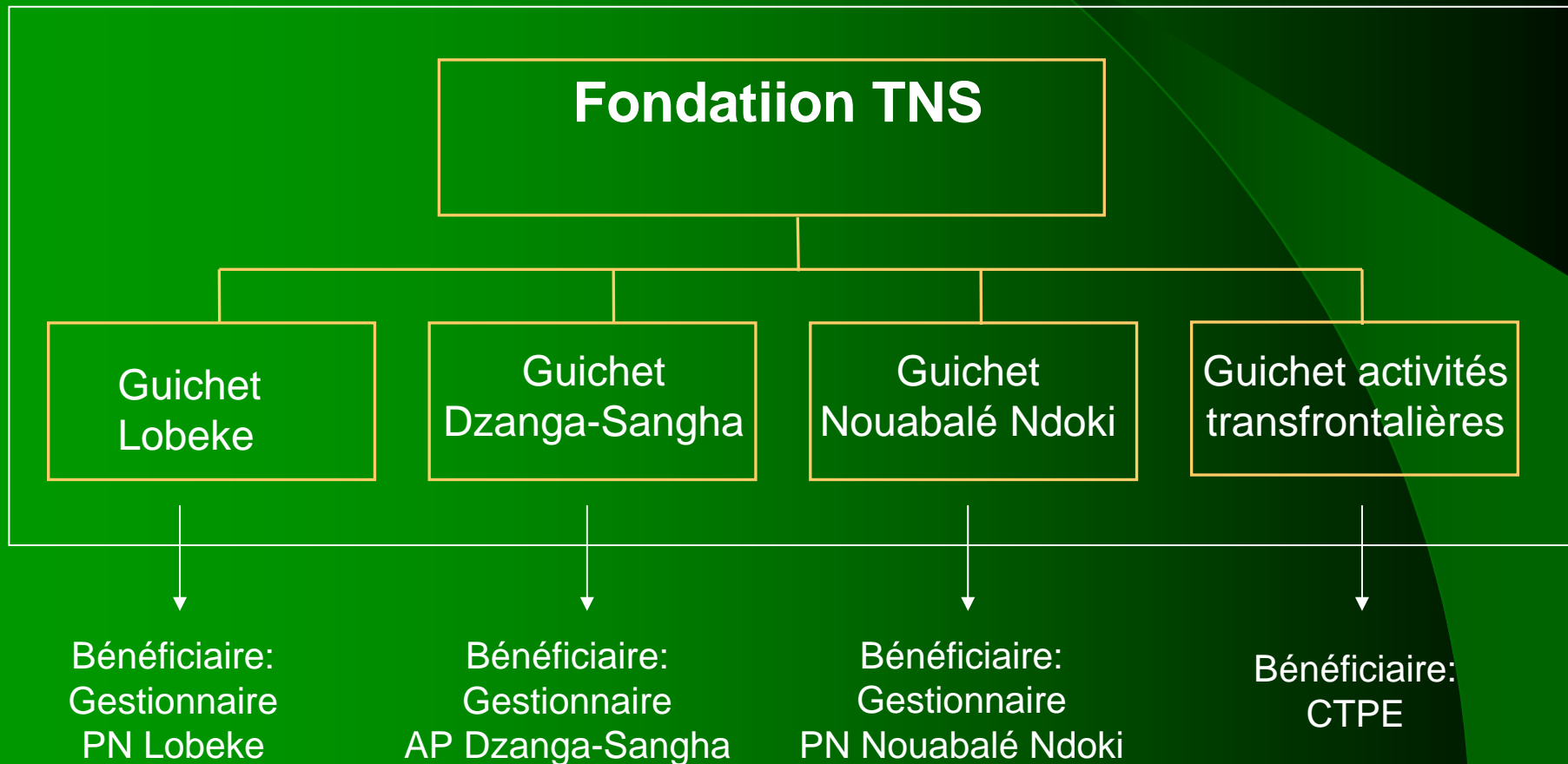
FTNS - Structure de gestion

- Conseil d'administration indépendant, unique et mixte (majorité de membres du secteur privé)
- Nombre d'Administrateurs limité (11) mais assurant la représentativité des trois pays
 - Catégorie A: GoCam, GoC, GoRCA, KfW, AFD, Rainforest Foundation, WCS, WWF
 - Catégorie B: représentants de la société civile de la sous-région
- Deux réunions par an toujours dans la sous-région
- Critère de sélection: expertise dans les domaines pertinents
- Fonction consultative des comités locaux
- Responsabilité générale de la gestion avec un Directeur Exécutif

FTNS – Structure de gestion (2)



FTNS – Structure financière



FTNS - Structure financière (2)

- Coûts récurrents annuels à financer par la FTNS (projections actuelles en train d'être raffinées):

	Coûts récurrents			Capitalisation		
	FCFA	Euros	US\$	FCFA	Euros	US\$
Lobeke	301,760,000	460,000	550,000	6,035,200,000	9,200,000	11,000,000
DS	328,000,000	500,000	600,000	6,560,000,000	10,000,000	12,000,000
NNNP	432,960,000	660,000	800,000	8,659,200,000	13,200,000	16,000,000
	1,062,720,000	1,620,000	1,950,000	21,254,400,000	32,400,000	39,000,000

FTNS – Mobilisation de fonds

- Rainforest Foundation: 2.4 M Euro
- BMZ/KfW: 5 M Euro (90% pour le Parc National de Lobeke et 10% pour les activités transfrontalières)
- AFD: conditions spécifiques de l'engagement annoncé en février 2005 à définir
- Propositions et autres bailleurs potentiels (démarrage, capitalisation): GCF/CI, Sacharuna, USAID, FEM

FTNS – Prochaines étapes

- Identification des Administrateurs
- Formalités en Grande-Bretagne
 - Dépôt Acte Constitutif, Statuts, Liste des Administrateurs (4 semaines)
 - Reconnaissance en tant qu'organisation caritative (7 mois)
 - Confirmation exemption fiscale par le Services des Impôts des Fondations (un mois)
- Première réunion du Conseil d'Administration
 - Accord avec le(s) membre(s)
 - Election des Administrateurs de la Catégorie B
 - Désignation de la localisation du Bureau Exécutif
 - Lancement du recrutement du Directeur Exécutif
- Procédure juridique dans les trois pays de la sous-région
- Finalisation des projections financières
- Collaboration avec Rainforest Foundation
- Mobilisation de fonds